

le Président

Lyon, le - 9 JUIL. 2021

Madame la Présidente,

Votre courrier concernant le projet de transport par câble Francheville – Lyon avait retenu toute mon attention, de même que celui adressé à Madame la Maire de Sainte-Foy-lès-Lyon. J'ai souhaité lier cette réponse à l'avancement des études préalables et à la définition des modalités de la concertation, afin d'alimenter vos réflexions avec des informations précises et des faits.

L'association *Sainte-Foy Avenir* connaît bien le projet de transport par câble pour avoir étudié et promu, dès 2011, cette solution afin de relier les communes de Sainte-Foy et de La Mulatière à Lyon. Comme vous le soulignez, vos travaux avaient éveillé l'intérêt des maires du secteur, qui fin 2017 avaient réclamé au SYTRAL une étude d'opportunité et de faisabilité.

Votre travail et cette étude ont directement alimenté le programme de la liste ayant obtenu la majorité aux élections métropolitaines du 28 juin 2020, que j'ai eu l'honneur de conduire. Dans une volonté de pédagogie, un tracé était d'ailleurs positionné sur une carte explicative de nos projets de transports collectifs.

Aussitôt après avoir été élu Président du SYTRAL, j'ai donc commandité de nouvelles études, en priorisant trois tracés prometteurs identifiés par la démarche de 2018, comme dans le programme de la majorité :

- Plateau Nord – Grand Parc – corridor T3 (ce tracé avait déjà fait l'objet d'une étude particulière en 2013) ;
- Caluire Centre – Industrie – Pôle d'échanges de Vaise ;
- Francheville – Confluence et/ou Gerland (connexion métro B).

la métropole

GRAND LYON

Madame Monique Cosson
Présidente
Sainte Foy Avenir
47 rue Commandant Charcot
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

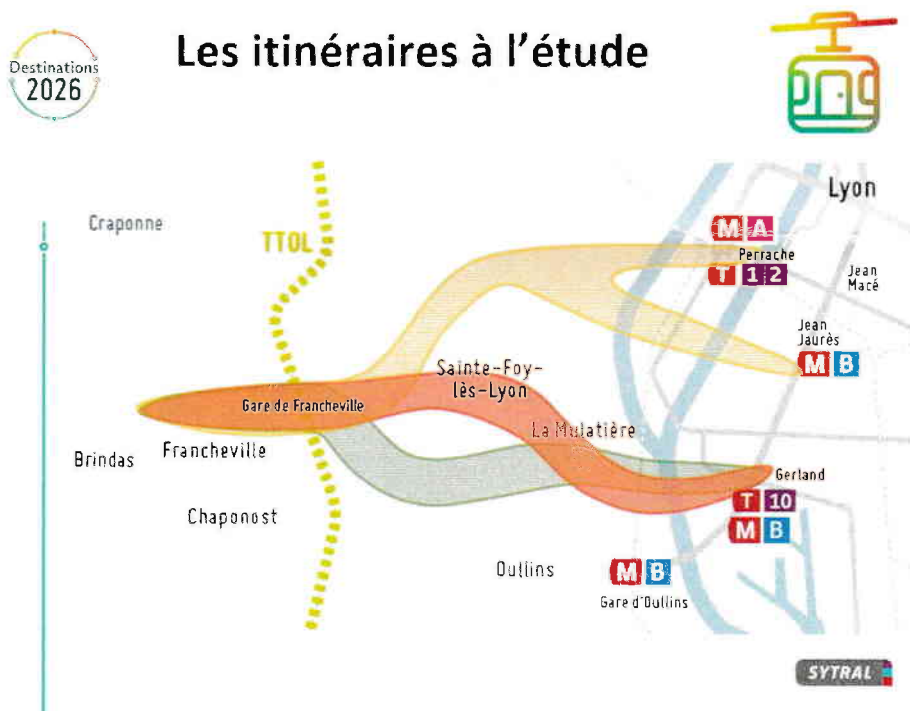
CAB/ BD / SB / 573238/ 2021 06

Lors de ces études, il est apparu que le parcours Francheville – Lyon par Sainte-Foy-lès-Lyon était particulièrement efficace en termes de fréquentation. Compte tenu de la relative densité des quartiers desservis et de l'attractivité du temps de parcours, une prévision de 20 000 voyages / jour a été établie par le bureau d'études, bien au-delà des 4 000 voyages / jour identifiés en 2018. Cet écart s'explique notamment par de nouvelles hypothèses en matière de technologie, d'implantation des stations et d'évolution de la congestion routière. Avec un coût d'investissement estimé à 160 millions d'euros, le projet conjugue efficacité et efficience. La comparaison avec le métro E ne tient pas en termes de desserte, les deux projets étant très largement indépendants du point de vue de la population desservie. En termes de ratio coût / efficacité, il faut tout de même rappeler que le coût du projet de métro E est estimé à 1,2 milliard d'euros, hors prolongement Bellecour – Part-Dieu, pour un potentiel de fréquentation de 50 000 voyages / jour.

La solution du transport par câble s'avère ainsi particulièrement pertinente pour desservir la liaison Francheville – Lyon. Rapidité, fréquence, emprise au sol minimale, faibles émissions de pollution et de bruit (motorisation électrique), cette solution cumule de nombreux avantages et a donc été inscrite au plan de mandat, afin de lui garantir des crédits si le projet se confirmait.

Cela étant, le SYTRAL est bien au fait de l'inconvénient principal du transport par câble, celle du survol d'habitations et des craintes de dépréciation immobilière au voisinage immédiat du tracé. Dès lors, il convenait d'étudier plus précisément les contraintes et les possibilités d'insertion à travers les communes du parcours. Pour cette raison, les études ont été approfondies depuis décembre dernier, avec l'objectif de minimiser les survols sans réduire l'efficacité-transport du tracé. Dans le même temps, une mobilisation locale contre le projet s'est développée, dénonçant en particulier un manque d'information et de concertation. Mais comment bien informer et bien concerter avant d'avoir bien étudié ? Nous avons bien procédé dans le bon ordre, en menant à bien l'indispensable phase d'études préparatoire.

Le 2 juin dernier, le SYTRAL a présenté l'ensemble des fuseaux issus des études de faisabilité :



Cette ouverture du champ des possibles vise à donner un maximum de marges de manœuvres à la séquence qui s'ouvre tout naturellement à l'issue de la phase d'étude préalable : la concertation. Sur ce point, j'ai souhaité que cet exercice offre toutes les garanties de fiabilité des informations échangées, de stimulation de la participation citoyenne et d'équité dans le traitement des différentes contributions.

Dans cette optique, le SYTRAL a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP). Celle-ci a désigné deux garants, qui veilleront à la qualité des débats et établiront le moment venu, en toute indépendance, un bilan de cet exercice démocratique approfondi.

La concertation officielle se déroulera entre la mi-novembre et la mi-février, avec des événements dans l'ensemble des communes potentiellement traversées. À cette occasion, j'exposerai, avec les élus de la majorité du SYTRAL, toutes les raisons nous amenant à considérer que la solution du transport par câble est particulièrement utile et pertinente pour ce territoire. Pour autant, cette vision de l'intérêt général sera questionnée : tous les volets du projet pourront être mis en débat, y compris son opportunité.

Dans l'attente de cette concertation, et espérant avoir l'occasion d'échanger plus en avant sur les enjeux d'une meilleure desserte en transports collectifs du secteur Francheville-Sainte-Foy-lès-Lyon, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages.

Bruno Bernard



Copies :

Madame Faiza Mihoubi, Conseillère Municipale

Monsieur Olivier Coupiac, Conseiller Municipal

Monsieur Serge Replumaz, Conseiller Municipal

Madame Yvette Lathuillière, Conseillère Municipale